

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/04/2023	L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à 19h30 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 17-2023 CHANGEMENT DU PARQUET A LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour le remplacement du parquet de la salle des fêtes.

La commission bâtiment, réunie le 4 avril 2023, propose de retenir l'offre de Francis Bodin pour un montant de 19 405,20 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de retenir la proposition de Francis Bodin pour un montant de 19 405,20 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet
- **PRÉCISE** que cette dépense sera inscrite et imputée à l'article 2131-021 opération 74 « bâtiments communaux » du budget 2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 037-213700826-20230411-DCM_17_2023-DE

Certifié exécutoire le 13/04/2023
Vu sa transmission en s/Préfecture
le 13/04/2023
Affiché le 13/04/2023